



# Règlement de la tombola organisée par l'Association NARVALO'S BIKER

---

## **Article 1- ORGANISATION**

L'Association à but non-lucratif NARVALO'S BIKER, immatriculée sous le numéro SIREN 808 556 922 et dont le siège social est situé Avenue de l'Europe, Parc des Varennes, 37230 LUYNES, dument autorisée par Monsieur Le maire de la Commune de Luynes selon courrier du 30 Mai 2023, organise une tombola le dimanche 10 septembre 2023 à 17h00, dans le but de promouvoir la culture américaine et motarde.

Les profits réalisés par la tombola qui n'a pas un but lucratif seront intégralement utilisés pour les lots, les frais d'organisation et de festival au cours duquel la tombola est organisée.

## **Article 2- PARTICIPANTS**

La tombola est ouverte à toute personne morale ou physique majeure, à l'exception des membres du bureau de l'Association en exercice au jour de l'ouverture du jeu.

## **Article 3- CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La participation ne peut se faire qu'au moyen d'un ou plusieurs billets émis par l'Association et payés pour l'occasion par le participant. Le nombre de billet acheté n'est pas limité par participant.

5900 billets numérotés de 1 à 5800 d'une valeur de 5€ l'unité seront mis en vente par l'Association à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et seront déposés dans l'urne prévue jusqu'au dimanche 10 septembre 2023 à 16h30, heure à laquelle les souscriptions seront clôturées.

Seuls les billets complétés, numérotés et identifiés seront comptabilisés et déposés dans l'urne prévue à cet effet.

Il est possible d'acheter des billets, auprès de chaque adhérent, par courrier postal au siège de l'Association sis Avenue de l'Europe, Parc des Varennes, 37230 LUYNES en envoyant un chèque libellé à l'ordre de l'Association NARVALO'S BIKER, directement sur place lors du Festival Américain qui se déroulera du 7 au 10 septembre 2023.

#### **Article 4- FORME ET CONTENU DES BILLETS**

Les billets sont agrafés par lot de 20. Chaque billet comporte trois souches.

La première souche est remise au participant lors de son achat, elle indique le nom de l'Association NARVALO'S BIKER, son adresse, la date, l'heure et lieu du tirage au sort ainsi que le numéro du billet et son prix.

La deuxième souche servira au tirage au sort et indique le nom de l'Association NARVALO'S BIKER, la date, l'heure et le lieu du tirage au sort ainsi que le numéro du billet et son prix.

La troisième souche est conservée par l'Association NARVALO'S BIKER. Elle indique le numéro du billet, son prix ainsi que le nom de la personne à qui l'Association NARVALO'S BIKER a vendu le billet et le nom de la personne qui l'a vendu.

#### **Article 5- DATE ET CONDITIONS DU TIRAGE**

Le tirage au sort de la tombola aura lieu le Dimanche 10 Septembre 2023 à 17h00 sous le contrôle de Maître Julien LESEIGNOUX, Huissier de justice Associé membre de la SELARL ACTHUIS dont l'office se trouve 105 Avenue de TOURS 37400 AMBOISE.

Lors du tirage, 20 billets valides seront tirés au sort.

Le participant gagne le lot annoncé dès lors que le numéro du billet qu'il a acheté est tiré au sort.

L'élimination immédiate du participant à la tombola peut être effectuée sans délai, ni préavis, s'il s'avère qu'il y a eu tricherie.

#### **Article 6- DOTATIONS ET LOTS A GAGNER**

20 lots sont à gagner. Liste

des lots à gagner :

1) Moto Harley Davidson	22000€
2) Voyage usa +bouteilles de Rhum	4430€
3) Remorque Moto + permis remorque + 1 blouson cuir	2829€
4) Permis moto + 1 blouson en cuir + 1 Casque	1215€
5) 1 abonnement au Thermal de Luynes + 1séance chez Novgym + BD de 150€ Cahelo + BD de 230 € gîte de Luynes	1086€
6) Casque + vêtement de cuir + salon de jardin	808€
7) Stage Cirque Georget + pass Family Park + séjours hotel Ibis + 2 bon d'achats de 20€ + BD 100€ Cahelo	640€
8) Séjours tout vent +bouteille de Rhum + Mustang + Repas au XII de Luynes	665€
9) Sejours Disney land Paris pour 2 + diner au resto Ibis + pass Family Park	578€
10) Repas Beauvois + séjours Ibis + Bd 40€ Géant	501€
11) Gâteau + 2 pass Family Park + Lunette de Soleil kriss + Mustang	495€
12) 4 Entrées Family Park + 3 Entrée aux Therm +lunettes Vuarnet	340€
13) 4 Entrées Family Park + BD 25€ Passion du fromage + Lunette kriss	258€

14) 4 Entrée Family Park + bouteille Rhum + séance bikes Gym aux Therm + lunette Kriss + 2 BD de 20€ Géant	257€
15) 1 journée piste + 1mois Novagym + 4 places au Cirque Georget	221€
16) 4 entrées Family Park 3 séance de bike Gym Les Therm + bouteille de Rhum + 2 BD 20€ Géant + 1 essai Nova 10	202€
17) Apéro pour 2 saveurs des halls + 4 entrées Family Park + lunettes Rayban	200€
18) 2 pass Family Park + 1 déj saveurs des halls + une bouteille de rhum + 1séance Novagym + 2 BD 20€ Géant	200€
19) 2 pass Family Park + 1 plateau de fromages + 2 paires de lunettes Kriss	192€
20) 4 entrées Family Park + 3séance aux Therm + 2 paires de lunettes Kriss	192€

### **Article 7- TIRAGE AU SORT**

Le nom des gagnants sera annoncé au fur et à mesure du tirage au sort et ces derniers disposent pour tous les lots, à l'exception du 1<sup>er</sup> lot, d'un délai de 7 jours à compter du tirage soit jusqu'au 21 septembre 2023 - 18h00 pour venir retirer leurs lots au siège de l'Association NARVALO'S BIKER sis Avenue de l'Europe, Parc des Varennes, 37230 LUYNES.

La liste définitive des gagnants sera affichée sur le stand Tombola lors du Festival Américain le 10 septembre 2023 dès la fin de la tombola et jusqu'au 21 septembre 2023 sur le site internet de l'Association [www.NARVALOSBIKERS.COM](http://www.NARVALOSBIKERS.COM) et la page Facebook de l'Association [www.narvalosbikers.com](http://www.narvalosbikers.com)

Une fois le tirage effectué, les gagnants qui ne seront pas présents le jour même, seront informés par simple affichage sur le site internet de l'Association [www.narvalosbikers.com](http://www.narvalosbikers.com), et la page Facebook de l'Association [www.narvalosbikers.com](http://www.narvalosbikers.com) du lot qui lui revient.

### **Article 8- DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Du fait de l'acceptation de leurs prix, les gagnants autorisent l'Association NARVALO'S BIKERS à utiliser leur nom, prénom et leur photographie, sans restriction ni réserve à l'exception des modalités ci-après indiquées et sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, dans toute manifestation promotionnelle ou purement informative liée à la tombola.

Les informations figurant sur le billet de la tombola peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé. Conformément aux dispositions l'article 2 de la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants ont le droit d'accéder et de rectifier des données les concernant ainsi que de demander que leurs coordonnées soient radiées et ne soient pas communiquées à des tiers.

Pour toute demande, les participants peuvent envoyer un courrier à l'Association sis Avenue de l'Europe, Parc des Varennes, 37230 LUYNES

### **Article 9- SORT DES LOTS NON RETIRES**

Tout lot qui n'aura pas été retiré par le gagnant dans les délais indiqués à l'article 7 du présent règlement sera remis en jeu par l'Association à l'occasion d'une prochaine Tombola.

### **Article 10- DEPOT ET CONSULTATION DU REGELEMENT**

Le présent règlement sera librement consultable au siège de l'Association sis Avenue de l'Europe, Parc des Varennes, 37230 LUYNES, sur le site internet de l'Association [www.narvalosbikers.com](http://www.narvalosbikers.com) ou à l'office de Me LESEIGNOUX sis 105 Avenue de TOURS 37400 AMBOISE.

### **Article 11- CONTESTATION ET LITIGE**

Toute difficulté relative à l'application du règlement fera l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs.

L'Association NARVALO'S BIKERS se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler la tombola si les circonstances l'exigent. En cas d'annulation de la tombola, les participants seront remboursés sur présentation de leur billet.

L'Association NARVALO'S BIKERS ne saurait être tenue responsable de tout fait qui ne pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

Toute contestation relative à cette tombola devra obligatoirement intervenir par écrit, dans un délai maximum de 15 jours à compter de la diffusion de la liste des gagnants.

Toute participation à la présente tombola implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

A LUYNES, le 12.06.2023,

L'Association NARVALO'S BIKERS  
Représentée par son Président



